

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



N° 75275 du 19 novembre 2019

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Direction des Personnels Militaires
de la Gendarmerie Nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier de
gendarmerie et volontaire

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du **1^{er} décembre 2019** aux **19** sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité sud-ouest.

Comminge	Jean-Luc	NIGEND :	112 297	NLS	5 211 071
Dubreuil	Jean-Louis	NIGEND :	127 037	NLS	5 280 745
Tessier	Alain	NIGEND :	128 464	NLS	5 280 389

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne.

Rousseau	Jean-Marie	NIGEND :	115 432	NLS	5 219 341
-----------------	------------	----------	---------	-----	-----------

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest.

Charles	Yann	NIGEND :	149 021	NLS	8 006 916
----------------	------	----------	---------	-----	-----------

Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire.

Buignet	Bruno	NIGEND :	112 744	NLS	5 191 510
----------------	-------	----------	---------	-----	-----------

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme.

Vitte Thierry NIGEND : 132 626 NLS 5 294 597

Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud.

Auffret Pierrick NIGEND : 135 399 NLS 5 322 907

Région de gendarmerie du Grand Est, zone de défense et de sécurité Est.

Haffner Jean-Marc NIGEND : 131 791 NLS 5 294 229

Moretti Pascal NIGEND : 124 095 NLS 5 269 579

Raynard Olivier NIGEND : 136 934 NLS 5 294 780

Rey Patrice NIGEND : 119 372 NLS 5 241 891

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin.

Desbordes Eric NIGEND : 124 682 NLS 5 269 750

Lagrange Eric NIGEND : 128 653 NLS 5 283 628

Zehar Farid NIGEND : 133 952 NLS 5 294 698

Région de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté.

Augard Patrice NIGEND : 70 000 NLS 5 282 707

Commandement de la gendarmerie outre-mer.

Mocq Didier NIGEND : 119 021 NLS 5 220 871

Simonetti Philippe NIGEND : 124 212 NLS 5 233 501

Direction générale de la gendarmerie nationale.

Defrance Philippe NIGEND : 138 782 NLS 5 325 228

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires.
Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre et par délégation,
Le colonel Laurent LE GENTIL,
sous-directeur de la gestion du personnel
« ORIGINAL SIGNÉ »